

Alerte Orange canicule : mesures exceptionnelles prises par la Ville de Troyes



En raison de l'épisode de canicule qui touche Troyes et le département de l'Aube, et afin de permettre à chacun de bénéficier d'un maximum de fraîcheur, la Ville de Troyes étend les heures d'ouverture des parcs, jardins et aires de jeux d'eau, par arrêtés municipaux, à compter de ce vendredi 7 août 2020.

- **Les parcs et jardins** de la Ville de Troyes sont ouverts de 7h à minuit (au lieu de 7h à 22h).

Le parc des Moulins est, lui, ouvert de 9h à 22h (au lieu de 9h à 20h).

Le port du masque demeure obligatoire, par arrêté municipal, dans l'ensemble de ces espaces publics.

- **Les jeux d'eau** des parcs des Moulins et des Marots sont ouverts de 10h à 21h (au lieu de 12h à 19h30).

Ces mesures restent valables jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire.

En période de fortes chaleurs, nous vous rappelons les bons gestes à adopter : bien s'hydrater,

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

éviter les sorties aux heures les plus chaudes, ne pas consommer d'alcool, manger en quantité suffisante, fermer les volets et fenêtres le jours et aérer la nuit, donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr